

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1769**12 décembre 2002****SOMMAIRE**

(L') Africaine de Développement S.A.H., Luxembourg	84878	Gryon S.A., Luxembourg	84879
Allalin Invest S.A., Luxembourg	84876	Hofibel Investments Holding S.A., Luxembourg	84871
Allgemeine Industrie-Finanz Holding A.G., Luxembourg	84871	Immobilien Entwicklung S.A., Luxembourg	84873
Allmende S.A.H., Luxembourg	84866	International Projects Finance S.A., Luxembourg	84880
Amnatos S.A., Luxembourg	84877	ITEC, S.à r.l., Luxembourg	84873
Anaf Europe S.A., Luxembourg	84869	ITEC, S.à r.l., Luxembourg	84873
Ascop Investment S.A., Luxembourg	84875	Janki Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	84881
Ascop Investment S.A., Luxembourg	84875	Janus Holding S.A., Luxembourg	84874
Aupetit & Associés, S.à r.l., Luxembourg	84905	Kaberlaba S.A. Holding, Luxembourg	84876
Avaco Holding S.A., Luxembourg	84896	Kanlipe Holding S.A., Luxembourg	84880
Babcock Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	84876	Lafin S.A., Luxembourg	84872
Belconnfin S.A., Luxembourg	84872	Leonardo Holding S.A., Luxembourg	84886
Beltxnea S.A., Luxembourg	84883	Leonardo Holding S.A., Luxembourg	84886
Canillac Holding S.A., Luxembourg	84877	Locafer S.A., Luxembourg	84866
Canzonetta Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	84898	LouCom S.A., Luxembourg	84889
Cater Investments S.A., Luxembourg	84900	Lux Bâtis Pro S.A., Remich	84894
Cavite Holding S.A., Luxembourg	84881	Luzon Investments Holding S.A., Luxembourg	84871
Central Station, S.à r.l., Luxembourg	84897	Marshal Holding S.A., Luxembourg	84872
Cerveira, S.à r.l., Waldbillig	84911	Metalinvest S.A.H., Luxembourg	84883
Cerveira, S.à r.l., Waldbillig	84912	Moyens et Capitaux Européens S.A., Luxembourg	84874
Cerveira, S.à r.l., Waldbillig	84912	Novapesca Trading S.A., Luxembourg	84869
Coliseo Investissement S.A., Luxembourg	84881	Ofart Immobilière S.A., Luxembourg	84893
Comfintrust S.A., Luxembourg	84868	Ofart Immobilière S.A., Luxembourg	84893
Compagnie Luxembourgeoise de Participations S.A., Luxembourg	84878	Plaza Trust S.A.H., Luxembourg	84870
Degehold S.A., Luxembourg	84880	Pralan Holding S.A.	84869
Dendra Investments S.A.H., Luxembourg	84867	Riva Energie I, S.à r.l., Luxembourg	84877
Dontacel S.A., Luxembourg	84867	Second Millennium Luxembourg, G.m.b.H., Luxembourg	84886
Edelwhite S.A.H., Luxembourg	84866	Share Link 33 S.A., Luxembourg	84884
Eliber S.A., Luxembourg	84896	Share Link 33 S.A., Luxembourg	84885
Enee S.A.H., Luxembourg	84873	SORETE S.A., Société de Recherche Thérapeutique Endovasculaire S.A., Luxembourg	84885
Eoliolux S.A., Luxembourg	84885	Société Autonome de Construction S.A., Luxembourg	84874
Ergonom Group S.A., Luxembourg	84868	Teltinvest S.A., Luxembourg	84886
Etcetera International Holding S.A., Luxembourg	84907	Tercion Investments S.A.H., Luxembourg	84867
Fobe Investments S.A., Luxembourg	84870	Tulico Holding S.A., Luxembourg	84883
Fruit Invest S.A.H., Luxembourg	84875	Witno Holdings S.A., Luxembourg	84875
G.S.N. International S.A.	84868	ZML Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	84870
Gryon S.A., Luxembourg	84878		

EDELWHITE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.402.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président,
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen,
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Signature.

(84851/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

ALLMENDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.902.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 576, fol. 59, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 août 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Peter Schär, commerçant, demeurant à Zurndorf
- Docteur Maximilian Fink, commerçant, demeurant à Zundorf
- Docteur Gitta Verlei, commerçante, demeurant à Zurndorf
- Monsieur Wolfgang Sohst, demeurant à Zurndorf

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., Luxembourg

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

Signature.

(84854/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

LOCAFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Signature.

(84857/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

DONTACEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.553.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen;
- Monsieur Franco Bertoni, expert-comptable, demeurant à Lugano.

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Signature.

(84858/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

DENDRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.445.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 novembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Rameldange, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, demeurant à Ruschlikon (Suisse)

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., Société Anonyme, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Signature.

(84860/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

TERCION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.586.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 novembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange, Président;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen;
- Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, demeurant à Ruschlikon (Suisse)

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- DELOITTE & TOUCHE, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Signature.

(84861/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

ERGONOM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.243.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2002

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Edward William Samuel Meinke, administrateur de sociétés, demeurant Clifton House, St Peter Port à Guernesey. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

- L'Assemblée accepte la démission au poste d'administrateur de Monsieur Hugh Martin Fenn, manager, administrateur de sociétés, demeurant à Clifton House, St Peter Port, Guernesey.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur David William Slack, demeurant 20, Hollin Lane, Tromode Woods, Douglas, Isle of Man. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84869/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

G.S.N. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 54.947.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 25 juin 1996 entre:

Société domiciliée:

G.S.N. INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg B 54.947

et

Domiciliataire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg B 53.097

a pris fin avec effet au 11 novembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2002.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84870/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

COMFINTRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 29.907.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 octobre 2002 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 octobre 2002.

Pour COMFINTRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84926/768/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

PRALAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 54.953.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 6 juin 2000 entre:

Société domiciliée:

PRALAN HOLDING S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg B 54.953

et

Domiciliaire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg B 53.097

a pris fin avec effet au 11 novembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2002.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84871/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

ANAF EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.943.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2002

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- La devise du capital est convertie en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 247.893,52 représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.
- Autorisation est donnée à deux Administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et de leur publication subséquente.

Fait le 4 avril 2002.

Certifié sincère et conforme

ANAF EUROPE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84873/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

NOVAPESCA TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.484.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 septembre 2002

La société LOUV, S.à r.l., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

NOVAPESCA TRADING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84878/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

FOBE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.099.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 juin 2002

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- La valeur nominale des actions est supprimée.

- La devise du capital est convertie en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

- Deux Administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés de s'occuper de leur publication.

Fait le 11 juin 2002.

Certifié sincère et conforme

FOBE INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84874/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

PLAZA TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.985.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 septembre 2002

La société LOUV, S.à r.l., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

PLAZA TRUST S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84879/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

ZML LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 146.000,- EUR.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 87.893.

Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique en date du 8 novembre 2002

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de VESTAR EUROPE I, LLP, une limited liability partnership, dûment constituée et existant suivant les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social à Tower 42, 26 Old Broad Street, London EC2N 1HQ, Grande-Bretagne, de sa fonction de gérant de la société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 8 novembre 2002,

- de nommer aux fonctions de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée, Madame Catherine Koch, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour ZML LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 85, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84944/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

ALLGEMEINE INDUSTRIE-FINANZ HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.936.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

La société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003. La cooptation de LOUV, S.à r.l., sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

ALLGEMEINE INDUSTRIE-FINANZ HOLDING A.G.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84880/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.470.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84881/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

HOFIBEL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 75.808.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social
en date du 14 novembre 2002 à 8.30 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Frédéric Deflorenne de sa fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jacques Berns qui terminera le mandat de son prédécesseur;
- de prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Marc Faber de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, employé privé, 111 Waistrooss, L-5440 Remerschen qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84905/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

LAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.258.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

LAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84882/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

BELCONNFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.220.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

BELCONNFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84883/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

MARSHAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 72.807.

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2000 le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Ms Jacqueline Gertudis Lampe, company director, residing at Ruimzicht 265 in NL-1068 CX Amsterdam (the Netherlands)

- Ms Juliette Lorang, company director, residing at 19, Kischtewee in L-5290 Neihaischen

- Mr Richard Halpenny, company director, residing at Apt 311, 21/33 Worple Road in GB-London SW19 4BJ (United Kingdom)

- Mr Rudolf Hendrik Bakker, company director, residing at Leyfield House, 85 Onslow Road, Burwood Park, Walton on Thames, GB-Surrey KT12 5AY

- Mr Peter Nicholas Goldstein, company director, residing at 102, avenue Achille Peretti in F-92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Commissaire aux comptes:

- M. Jean-Marie Gischer, C/o ERNST & YOUNG «Kirchberg», rue Richard Coudenhove-kalergi, B.P. 780 in L-2017 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Pour MARSHAL HOLDING S.A.

J. Lorang

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 80, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84964/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

ENEE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.784.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

ENEE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84885/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

IMMOBILIEN ENTWICKLUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.267.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

IMMOBILIEN ENTWICKLUNG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84886/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

ITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.391.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 576, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(84991/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

ITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.391.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 576, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(84993/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

JANUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.561.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

JANUS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84887/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

MOYENS ET CAPITAUX EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 81.022.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 septembre 2002

La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

MOYENS ET CAPITAUX EUROPEENS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84888/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

SOCIETE AUTONOME DE CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 31.737.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg le 31 mai 2001 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg et des sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Frank McCarroll demeurant à Dublin (Irlande) a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration
tenu à Luxembourg en date du 31 mai 2001 à 17.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour SOCIETE AUTONOME DE CONSTRUCTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84934/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

FRUIT INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.474.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

FRUIT INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84889/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

WITNO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.590.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 octobre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

WITNO HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84890/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

ASCOP INVESTMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 82, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Signature.

(85018/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

ASCOP INVESTMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.729.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 12 novembre 2002 à 10.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

M. Koeune

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 82, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85019/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

BABCOCK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 87.191.

Extract of the shareholders' resolutions dated October 30th, 2002

- The resignation of Mr. Niall Campbell with effect from October 23rd, 2002 as manager of the Company is accepted.
- Mr. Franco Martinelli, chartered accountant, residing at Honeyfield, Overstream, Loudwater, Hertfordshire, WD3 4LD, United Kingdom is appointed with immediate effect as new Category A manager of the company.
- The manager's mandate will be unlimited.

For true copy

For *BABCOCK LUXEMBOURG, S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84900/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

ALLALIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.460A.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

ALLALIN INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84891/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

KABERLABA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 43.874.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 novembre 2002

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 13 novembre 2002 que Monsieur Sean O'Brien démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 13 novembre 2002, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Camille Paulus, employé privé, ayant pour adresse professionnelle, 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Patrick Lorenzato
- Eric Vanderkerken
- Camille Paulus

Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84902/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

CANILLAC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.388.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
CANILLAC HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84892/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

AMNATOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 87.502.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 novembre 2002

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 13 novembre 2002 que Monsieur Sean O'Brien démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 13 novembre 2002, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle, 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Camille Paulus
- Stéphane Biver
- Eric Vanderkerken

Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84903/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

RIVA ENERGIE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.393.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 15 novembre 2002 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Mr Seamus Fitzpatrick, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Mr Martin Schwab, administrateur, demeurant à Flat 3, 59 Sloane Gardens, London, SW1W 8ED, United Kingdom, a été nommé comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2003.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Pour RIVA ENERGIE I, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84922/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

L'AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.275.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

L'AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84893/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 52.383.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84894/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

GRYON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.275.

L'an deux mille deux, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRYON S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem, en date du 21 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 272 du 20 avril 1999,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.275,

avec un capital social de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cinquante livres sterling (£ 50,-) par action, de sorte que le capital social de vingt-cinq mille livres sterling (£ 25.000,-) est dorénavant représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cinquante livres sterling (£ 50,-) chacune.

3) Décision de renouveler l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte.

4) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cinquante livres sterling (£ 50,-) par action, de sorte que le capital social de vingt-cinq mille livres sterling (£ 25.000,-) est dorénavant représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cinquante livres sterling (£ 50,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille livres sterling (£ 25.000) divisé en cinq cents (500) actions de cinquante livres sterling (£ 50,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à cent mille livres sterling (£ 100.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinquante livres sterling (£ 50,-) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 novembre 2002, vol. 354, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 novembre 2002.

H. Beck.

(85053/201/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

GRYON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 novembre 2002.

H. Beck.

(85054/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

KANLIPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.102.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
KANLIPE HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84895/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

INTERNATIONAL PROJECTS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.996.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
INTERNATIONAL PROJECTS FINANCE S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84896/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

DEGEHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.637.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 198 du 27 avril 1991.

dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé, en date du 11 avril 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 579 du 14 août 2000,

dont le capital social de la société est fixé à un million deux cent quarante mille Euros (€ 1.240.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent quarante Euros (€ 1.240,-) chacune.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 novembre 2002,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2002, volume 882, folio 86, case 9,

que la société dénommée DEGEHOLD S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 35.637,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme, délivré à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2002.

F. Kessler.

(85061/219/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

CAVITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.556.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

CAVITE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84897/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

COLISEO INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.199.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

COLISEO INVESTISSEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84898/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

JANKI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 73.926.

—
In the year two thousand and two, on the seventh day of November.

Before Us Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

There appeared:

EUROINVEST AMSTERDAM B.V., with registered office at Martinus Nijhofflaan 2, 2624 ES Delft (The Netherlands), represented by Mr Huibert Arend Bish, companies' director, residing in Delft, here represented by Mr Roel Schrijen, economic counsel, residing in Bridel, by virtue of a proxy given under private seal on 7 August 2002, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, is the sole shareholder of JANKI LUXEMBOURG, S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated by deed of notary Gérard Lecuit, residing in Hespérange, on 23 December 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 292 on 19 April 2000, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 73.926.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve the company JANKI LUXEMBOURG, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to put the company JANKI LUXEMBOURG, S.à r.l. into liquidation as of this day.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., with registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 through article 148bis of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies. He may carry out all deeds provided for by article 145 without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders where required.

The liquidator may dispense the registrar of mortgages to make inscriptions ex officio, waive any real rights, privileges, mortgages, resolutive actions, grant replevin, with or without payment, of any registration of privileges or mortgages, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments. He may, under his responsibility, delegate to one or several agents such portion of his powers for special and specific operations as he shall determine and for such duration as he shall fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

La société EUROINVEST AMSTERDAM B.V., avec siège social à 2624 ES Delft (Pays-Bas), Martinus Nijhofflaan 2, représentée par Monsieur Huibert Arend Bish, administrateur de sociétés, demeurant à Delft, ici représenté par Monsieur Roel Schrijen, conseiller économique, demeurant à Bridel, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 août 2002, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée JANKI LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hespérange, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 292 du 19 avril 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 73.926.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution de la société à responsabilité limitée JANKI LUXEMBOURG, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique décide la mise en liquidation de la société à responsabilité limitée JANKI LUXEMBOURG, S.à r.l.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer liquidateur BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Schrijen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 11, case 5.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

E. Schlessler.

(85066/227/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

BELTXNEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.297.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

BELTXNEA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84899/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

METALINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 65.653.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 novembre 2002

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 13 novembre 2002 que Monsieur Sean O'Brien démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 13 novembre 2002, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle, 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Patrick Lorenzato
- Stéphane Biver
- Eric Vanderkerken

Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84904/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

TULICO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 80.224.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 12 novembre 2002 à 16.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes démissionnaire la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour TULICO HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84930/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

SHARE LINK 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

L'an deux mille deux, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHARE LINK 33 S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 852 du 6 octobre 2001, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de Euros 1.001.000,- pour le porter de Euros 55.000,- à Euros 1.056.000,- par la création, l'émission et la souscription de 1.820 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euros 550,- chacune.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles par FIRST ASSET FUND INC.

3.- Modification de l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} Paragraphe. Le capital social est fixé à Euros 1.056.000,- divisé en 1.920 actions de Euros 550,- chacune.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million mille Euros (EUR 1.001.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-cinq mille Euros (EUR 55.000,-) à un million cinquante-six mille Euros (EUR 1.056.000,-) par la création et l'émission de mille huit cent vingt (1.820) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cent cinquante Euros (EUR 550,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que l'actionnaire minoritaire a totalement renoncé à son droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des mille huit cent vingt (1.820) nouvelles actions présentement émises l'actionnaire majoritaire la société FIRST ASSET FUND INC., ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Souscription - Paiement

Ensuite la société FIRST ASSET FUND INC., prédésignée, ici représentée par Madame Angela Cinarelli, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, déclare souscrire les mille huit cent vingt (1.820) actions nouvellement émises et déclare libérer chaque action par un versement en espèces d'un montant de cinq cent cinquante Euros (EUR 550,-).

Le souscripteur susmentionné déclare et tous les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en espèces et que la somme totale d'un million mille Euros (EUR 1.001.000,-) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner dorénavant la teneur suivante au premier alinéa de l'article 3 des statuts

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million cinquante-six mille Euros (EUR 1.056.000,-), représenté par mille neuf cent vingt (1.920) actions de cinq cent cinquante Euros (EUR 550,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1er octobre 2002, vol. 422, fol. 61, case 3. – Reçu 10.010 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 novembre 2002.

H. Hellinckx.

(84954/242/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

SHARE LINK 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 novembre 2002.

H. Hellinckx.

(84955/242/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

EOLIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.352.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

EOLIOLUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84901/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

SORETE S.A., SOCIETE DE RECHERCHE THERAPEUTIQUE ENDOVASCULAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 81.970.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 12 novembre 2002 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes démissionnaire la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour SORETE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84933/768/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

LEONARDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 76.577.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 8 mai 2002, que:
- le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2001 ont été approuvés par l'Assemblée générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84906/751/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

LEONARDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 76.577.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Signature

Un mandataire

(84907/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

TELTINVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.247.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Signature.

(84910/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

SECOND MILLENNIUM LUXEMBOURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und zwei, am achtundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtssitz zu Luxembourg.

Ist erschienen:

Die LANDESBANK HESSEN-THÜRINGEN GIROZENTRALE, Anstalt des öffentlichen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Neue Mainzer Strasse 52-58, D-60311 Frankfurt am Main, hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, geschäftsansässig in L-5365 Münsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 28. Oktober 2002.

Vorerwähnte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten des Komparenten und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, den Unterzeichneten Notar ersucht hat die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt festzulegen:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt (hiernach die «Gesellschaft»), und im Besonderen dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (hiernach das «Gesetz»), sowie der gegenwärtigen Satzung (hiernach die «Satzung»), welche in den Artikeln 7, 10, 11 und 14 Ausnahmeregeln über Einpersonengesellschaften beinhalten.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in jeder Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Kontrolle, Verwaltung und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Beteiligung, Zeichnung, Kauf von Gesellschaftsanteilen, oder sonstwie, durch die Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften oder Unternehmen und die Unterstützung dieser auf jede Art und Weise.

Die Gesellschaft kann jede Art industrieller Tätigkeit ausüben sowie eine dem Publikum zugängliche Geschäftseinrichtung unterhalten. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist SECOND MILLENNIUM LUXEMBOURG.

Art. 5. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg. Er kann durch einen, gemäß den Regelungen zur Änderung der Satzung gehaltenen Außerordentlichen Gesellschafterbeschuß an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann innerhalb der Gemeinde durch einen einfachen Beschluß des Geschäftsführers, oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch einen Beschluß des Geschäftsführerrates verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäftsräume und Zweigniederlassungen, in Luxemburg und im Ausland haben.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertfünfundzwanzig Millionen Euro (€ 225.000.000,-) eingeteilt in zweihundertfünfundzwanzig (225) Anteile mit einem Nennwert von einer Million Euro (€ 1.000.000,-) pro Anteil.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt durch einen Beschluß des einzigen Gesellschafters, oder im Falle von mehreren Gesellschaftern einem Gesellschafterbeschuß, in Übereinstimmung mit Artikel 14 der vorliegenden Satzung abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Gegenüber der Gesellschaft, sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, da nur ein Eigner pro Anteil zugelassen ist. Gemeinschaftsbesitzer müssen eine Person, die Sie vertritt ernennen.

Art. 10. Im Falle eines einzigen Gesellschafters, sind die Anteile frei übertragbar.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern müssen die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile gemäß Artikel 189 des Gesetzes über Handelsgesellschaften übertragen werden.

Art. 11. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Die Geschäftsführer können ad nutum abberufen werden.

Gegenüber Drittpersonen haben die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um im Namen der Gesellschaft zu Handeln und alle Handlungen und Operationen zu erledigen und gut zu heißen, die im Sinne des Zwecks der Gesellschaft und dieser Satzung sind.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen unter die Befugnisse des oder der Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die Einzelunterschrift ihres Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse für bestimmte Aufgaben an verschiedene ad hoc Vertreter abtreten.

Die Geschäftsführung wird die Haftung, die Vergütung (falls zutreffend) und die Dauer des Amtes des Vertreters, sowie alle anderen wichtigen Bedingungen seines Amtes festlegen.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, werden die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenden Geschäftsführer gefasst.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern gefasst und unterschrieben sind, haben dieselbe Gültigkeit wie während einer Sitzung der Geschäftsführung gefasste Beschlüsse.

Jeder sowie alle Geschäftsführer können mittels Telefon- oder Video- Konferenz-Gespräch, oder mittels anderer gleichartiger Kommunikationsmittel, die den teilnehmenden Mitgliedern erlauben einander zu hören und zu verstehen an Sitzungen der Geschäftsführung teilnehmen. Die Teilnahme an einer Sitzung der Geschäftsführung mittels dieser Kommunikationsmittel gilt als gleichgesetzt zur persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung.

Die Geschäftsführung kann Vorabdividenden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen beschliessen.

Art. 13. Der oder die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates im Namen der Gesellschaft keine persönliche Haftung ein.

Art. 14. Der Einzelgesellschafter übernimmt alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung erteilt wurden.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Gesellschafter an den Abstimmungen unabhängig von der Anzahl seiner Anteile teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteilen.

Kollektive Beschlüsse sind nur dann rechtskräftig, wenn Sie von den Anteilseignern, welche mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen wurden.

Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung benötigen, werden gemäß den Vorschriften des Gesetzes über Handelsgesellschaften, durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens drei-viertel des Gesellschaftskapitals darstellen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Am Ende jedes Geschäftsjahres, wird von der Geschäftsführung ein Inventar sowie eine Aufstellung der Aktiva und Passiva erstellt.

Bilanz und Inventar stehen den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 17. Der Gesamtgewinn der Gesellschaft, so wie er aus dem jährlichen Gesellschafterbeschluss hervorgeht, stellt nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Nettogewinn nach Abzug der gesetzlichen Rücklage kann an den/die Gesellschafter im Verhältnis zu seinem/ihrer Anteilbesitz in der Gesellschaft verteilt werden.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en) ausgeführt, welche(r) kein Gesellschafter sein muss(en) und der/ die von den Gesellschaftern ernannt wird/werden, welche seine Befugnisse und seine Vergütung festlegen.

Art. 19. Alles was nicht durch die gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt der bestehenden Gesetzgebung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2002.

Zeichnung - Einzahlung

Sämtliche zwei hundert fünfundsiebenzig (225) Anteile wurden von der LANDESBANK HESSEN-THÜRINGEN GIROZENTRALE, vorgenannt gezeichnet und zu ihrem vollen Wert in Höhe von zweihundertfünfundsiebenzig Millionen Euro (€ 225.000.000,-) zusammen mit einem Emissionsaufgeld von fünfundsiebenzig Millionen achtzigtausend Euro (€ 25.080.000,-), eingezahlt durch:

a) Sacheinlage von einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals der SECOND MILLENNIUM GmbH, mit Gesellschaftssitz in Neue Mainzer Strasse 52-58, D-60311 Frankfurt am Main, welche Anteile hiermit an die Gesellschaft übertragen und von dieser angenommen sind, und von der eingebrachten Gesellschaft auf einen Wert von zweihundertfünfundsiebenzig Millionen und dreissigtausend Euro (€ 250.030.000,-) bewertet wurden.

Nachweis des Eigentums und des Wertes dieser Anteile wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht durch:

- Erklärung der SECOND MILLENNIUM GmbH vom 28. Oktober 2002.
- eine beglaubigte Einbringungs-Bilanz der SECOND MILLENNIUM GmbH vom 28. Oktober 2002.

Die Bilanz der SECOND MILLENNIUM GmbH zeigt einen Netto-Wert von zweihundertfünfundsiebenzig Millionen dreissigtausend Euro (€ 250.030.000,-).

Desweiteren erklärt die Geschäftsführung der SECOND MILLENNIUM GmbH, dass sie alle notwendigen Formalitäten zur Übertragung des rechtlichen Eigentums an den Anteilen an die Gesellschaft ausführen wird.

b) Zusätzlich wird ein Teil des Emissionsaufgeldes in Höhe von fünfzigtausend Euro (€ 50.000,-) in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünfzigtausend Euro (€ 50.000,-) zur Verfügung der Gesellschaft steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde, welcher dieser ausdrücklich bestätigt.

Freistellungsantrag Bezüglich der Sacheinlage

Die Gesellschaft beantragt hiermit ausdrücklich die Befreiung des «droit proportionnel d'apport» gemäß Artikel 4.2 des Gesetzes vom 21. Dezember 1971 abgeändert durch das Gesetz vom 3. Dezember 1986 welches in diesem Fall eine Zahlung eines «droit fixe d'enregistrement» vorsieht.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Lasten in welcher Art auch immer die aus der Gründung der Gesellschaft entstanden sind, werden abgeschätzt auf ungefähr siebentausend Euro (€ 7.000,-).

Beschlüsse der Gesellschafter

1. Die Gesellschaft wird von den folgenden Geschäftsführern verwaltet:

- Herr Alex Meyer, Geschäftsführer, geschäftsansässig in L-2180 Luxembourg 3, rue Jean Monnet;
- Herr Henri Stoffel, Geschäftsführer, geschäftsansässig in L-2180 Luxembourg 3, rue Jean Monnet.

Das Mandat der Geschäftsführer gilt auf unbestimmte Zeit. Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar die gegenwärtige Urkunde.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 94, case 3. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

J. Elvinger.

(85023/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

LouCom S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2360 Luxemburg, 19, allée des Poiriers.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwei, am neunundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen

1.- Herr Dieter Hach, Architekt, wohnhaft in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.

2.- Herr Johannes Wilhelm Hach, Architekt, wohnhaft in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.

Vorbenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I.- Benennung - Sitz- Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung LouCom S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinste oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaft, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Die Gesellschaft kann ebenfalls die Vermittlung von Dienstleistungen im Ausland vornehmen.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) eingeteilt in drei hundert zehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,- EUR), voll eingezahlt.

Alle Aktien sind Namensaktien, es sei, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II.- Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung in der sie benannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie einlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates zusammen mit einem der beiden anderen Verwaltungsratsmitglieder.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am zweiten Freitag des Monats Juni um 13.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

VI.- Vorübergehende Bestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2002.
- 2.- Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2003.

VII.- Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Dieter Hach, vorgeannt, dreihundertneun Aktien	309
2.- Herr Johannes Wilhelm Hach, vorgeannt, eine Aktie	1
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

VIII.- Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX.- Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendsiebenhundert Euro (1.700,- EUR.).

X.- Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

- 1.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet:
L-2360 Luxemburg, 19, allée des Poiriers.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

- 2.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Dieter Hach, Architekt, wohnhaft in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse, Vorsitzender des Verwaltungsrates.
- Herr Johannes Wilhelm Hach, Architekt, wohnhaft in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.
- Dr Katharina Hach, Oekonomin, wohnhaft in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.

4.- Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

Frau Margrit Hach, ohne besonderen Stand, wohnhaft in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.

5.- Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2007.

6.- Auf Grund von Artikel sechzig des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften und auf Grund von Artikel 6 gegenwärtiger Satzung ermächtigt die Versammlung den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder zu übertragen.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest dass auf Wunsch der Kompargenten vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Englische. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist auf Wunsch der Kompargenten die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnortbekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die Übersetzung in englischer Sprache:

In the year two thousand and two, on the twenty-ninth day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1.- Mr Dieter Hach, architect, residing in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.

2.- Mr Johannes Wilhelm Hach, architect, residing in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Title 1. Name - Registered Office - Object - Duration - Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be LouCom S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way. It may borrow and lend monies with or without providing for interest payments, issue bonds and any other kind of debentures.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each, fully paid in.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in nominative form.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2. Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of

the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the signature of the chairman of the Board of Directors together with one of the two other board members.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be reeligible.

Title 3. General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the second Friday of the month of June at 1.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4. Accounting year - Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5. General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31 of December 2002.

2.- The first annual general meeting will be held in 2003.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- Mr Dieter Hach, prenamed, three hundred and nine shares	309
2.- Mr Johannes Wilhelm Hach, prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	<u>310</u>

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand and seven hundred Euros (1,700.- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is in L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

- Mr Dieter Hach, architect, residing in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse, Chairman of the Board of Directors.

- Mr Johannes Wilhelm Hach, architect, residing in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.

- Dr. Katharina Hach, economist, residing in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.

4) Is appointed as statutory auditor:

Mrs Margrit Hach, without particular profession, residing in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2007.

6) Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks German, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German, followed by a English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the German and the English text, the German text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: D. Hach, J.- W. Hach, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 novembre 2002, vol. 422, fol. 88, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Mersch, le 19 novembre 2002

Mersch, le 19 novembre 2002.

H. Hellinckx.

(85024/242/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

OFART IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 87, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 7.295,62 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(85014/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

OFART IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.684.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 18 novembre 2002 a renouvelé des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 87, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85016/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

LUX BATIS PRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 10, rue Enz.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Bernard Schmit, retraité de la fonction publique, demeurant à F-57970 Koenigsmacker, 26, rue des nouveaux jardins.

2. Monsieur David Eloy, gérant de sociétés, demeurant à F-57070 Lorry-les-Metz, 24, route de Metz.

3. Monsieur Fernando Cerqueira, chef de chantier, demeurant à F-57000 Metz, 3, rue Marchant.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de LUX BATIS PRO S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Remich. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet l'ensemble des activités d'entreprise générale de travaux du bâtiment et pourra accomplir tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers dans le sens le plus large du terme.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet, notamment l'achat, la vente, la location, l'exploitation, et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Remich, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jour du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposés par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administrateurs peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion du conseil d'administrateurs peut également être tenue avec des administrateurs qui se trouvent en différents lieux pourvu qu'ils peuvent s'entendre les uns les autres, par exemple par conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) Bernard Schmit, prénommé	12.400,-	12.400,-	400
2) David Eloy, prénommé	12.400,-	12.400,-	400
3) Fernando Cerqueira, prénommé	6.200,-	6.200,-	200
Total	31.000,-	31.000,-	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.250,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Bernard Schmit, retraité de la fonction publique, demeurant à F-57970 Koenigsmacker, 26, rue des nouveaux jardins.
 - Monsieur David Eloy, gérant de sociétés, demeurant à F57070 Lorry-les-Metz, 24, route de Metz.
 - Monsieur Fernando Cerqueira, chef de chantier, demeurant à F-57000 Metz, 3, rue Marchant.
- 3) A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - JEFECO, S.à r.l. AUDIT, avec siège social à Howald.
- 4) L'adresse de la société est fixée à L-5532 Remich, 10, rue Enz.
- 5) La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille neuf.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité Monsieur David Eloy prénommé comme administrateur délégué de la société.

Il pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Schmit, D. Eloy, F. Cerqueira et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 29 novembre 2002, vol. 466, fol. 19, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 novembre 2002.

A. Lentz.

(85025/221/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

ELIBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.522.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Signature.

(84911/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

AVACO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.235.

L'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2002 a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Peter Bun en remplacement de Madame Juliette Lorang. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2005.

Cette même assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg en remplacement de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2005.

Le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Pour AVACO HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 80, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84977/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

CENTRAL STATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 13, place de la Gare.

STATUTS

L'an deux mille deux, le six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Léa Linster, restauratrice-cusinière, demeurant à Frisange.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre la comparante et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant, avec débit de boissons alcooliques ou autres, la préparation, le service et la fourniture de tout ce qui rentre dans la branche de la restauration.

Elle peut faire toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, notamment par la prise de participations dans des entreprises ou la location de fonds de commerce similaires ou par la création de filiales ou succursales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CENTRAL STATION, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Madame Léa Linster, prénommée. Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2002.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à environ sept cent cinquante Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1616 Luxembourg, 13, place de la Gare.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Gérante-technique:

Madame Léa Linster, restauratrice-cuisinière, demeurant à Frisange.

Gérant-administratif:

Monsieur Pierre Lenoir, maître d'hôtel, demeurant à L-1272 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante-technique, ainsi que par la signature conjointe de la gérante-technique et du gérant-administratif.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Linster, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 novembre 2002, vol. 422, fol. 95, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2002.

H. Hellinckx.

(85026/242/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

CANZONETTA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 73.916.

In the year two thousand and two, on the seventh day of November

Before Us Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

There appeared:

CANZONETTA HOLLAND B.V., with registered office at Martinus Nijhofflaan 2, 2624 ES Delft (The Netherlands), represented by Mr Huibert Arend Bish, companies' director, residing in Delft, here represented by Mr Roel Schrijen, economic counsel, residing in Bridel, by virtue of a proxy given under private seal on 7 August 2002, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, is the sole shareholder of CANZONETTA LUXEMBOURG, S.à r.l, a Société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated by deed of notary Gérard Lecuit, residing in Hespérange, on 23 December 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 289 on 18 April 2000, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 73.916.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve the company CANZONETTA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to put the company CANZONETTA LUXEMBOURG, S.à r.l. into liquidation as of this day.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., with registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 through article 148bis of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies. He may carry out all deeds provided for by article 145 without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders where required.

The liquidator may dispense the registrar of mortgages to make inscriptions ex officio, waive any real rights, privileges, mortgages, resolatory actions, grant replevin, with or without payment, of any registration of privileges or mortgages, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments. He may, under his responsibility, delegate to one or several agents such portion of his powers for special and specific operations as he shall determine and for such duration as he shall fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

La société CANZONETTA HOLLAND B.V., avec siège social à 2624 ES Delft (Pays-Bas), Martinus Nijhofflaan 2, représentée par Monsieur Huibert Arend Bish, administrateur de sociétés, demeurant à Delft, ici représenté par Monsieur Roel Schrijen, conseiller économique, demeurant à Bridel, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 août 2002, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée CANZONETTA LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hespérange, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 289 du 18 avril 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 73.916.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution de la société à responsabilité limitée CANZONETTA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique décide la mise en liquidation de la société à responsabilité limitée CANZONETTA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer liquidateur BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Schrijen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 11, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

E. Schlessler.

(85067/227/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

CATER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on the twelfth of November.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) The company SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., with registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

duly represented by Mr Pierre Mestdagh, private employee, residing at L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on November 8, 2002;

2) The company LOUV, S.à r.l., with registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, duly represented by Mr Pierre Mestdagh, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on November 8, 2002;

The said proxies after having been signed *ne varietur* by the appearing party acting in his said capacities and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The said appearing parties, duly represented, have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title 1.- Name, Registered office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be CATER INVESTMENTS S.A.

The said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-) represented by four thousand five hundred (4,500) shares of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by one hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 155,000.-) in order to raise it from forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-) to two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) as the case may be by the issue of fifteen thousand five hundred (15,500) shares of a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, having the same rights as the existing shares.

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2.- Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting.

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3.- General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the third Tuesday of April at 2.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If this day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4.- Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5.- General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on December thirty-first, two thousand and two.

The first annual general meeting will be held in 2003.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1) by the company SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prenamed, four thousand four hundred and ninety-nine shares,	4,499
2) by the company LOUV, S.à r.l., prenamed, one shares,	1
Total: four thousand five hundred shares,	4,500

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2. The number of directors is fixed at four and that of the auditors at one.

3. Are appointed as directors:

- Mr Pierre Mestdagh, prenamed;

- Mr Serge Krancenblum, M.B.A., residing at L-2241 Luxembourg, 40, rue Tony Neuman;

- Mrs Antonella Graziano, private employee, residing at L-1452 Luxembourg, 12, rue Théodore Eberhard;

- The company LOUV, S.à r.l., prenamed.

4. Is appointed as statutory auditor:

- FIN-CONTROLE, a company having its registered office at L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

5. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) la société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 novembre 2002;

2) la société LOUV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Monsieur Pierre Mestdagh, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant, agissant ès-dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de CATER INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, ou de nature civil qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions pourront être sous forme d'actions au porteur ou sous forme nominative au choix des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), le cas échéant par l'émission de quinze mille cinq cents (15.500) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De plus, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2.- Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne pourra excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre 3.- Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois d'avril, à quatorze (14.00) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer pourront être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4.- Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5.- Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille deux.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) par la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée,	
quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions,	4.499
2) par la société LOUV, S.à r.l., préqualifiée, une action,	1
Total: quatre mille cinq cents actions,	4.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Pierre Mestdagh, préqualifié;

- Monsieur Serge Krancenblum, M.B.A., demeurant à L-2241 Luxembourg, 40, rue Tony Neuman;

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant à L-1452 Luxembourg, 12, rue Théodore Eberhard;

- La société LOUV, S.à r.l., préqualifiée.

4) Est nommée commissaire:

- FIN-CONTROLE, société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparantes, dûment représentées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 14, case 11. – Reçu 450 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 novembre 2002.

T. Metzler.

(84723/222/331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

AUPETIT & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le huit novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Philippe Aupetit, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 154, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

2) Madame Valérie Aupetit, née Costes, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 45, rue des Bergers, F-75015 Paris, France,

tous les deux ici représentés par Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Paris, le 5 novembre 2002.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La Société prend la dénomination de AUPETIT & ASSOCIES, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La Société a pour objet l'activité d'expertise comptable, de réviseur et de conseils.

Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la Société aura pour objet toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en six cents (600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la Société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la Société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitement et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2002.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Philippe Aupetit, préqualifié, cinq cent soixante-dix parts sociales	570
2) Madame Valérie Aupetit, née Costes, préqualifiée, trente parts sociales	30
Total: six cents parts sociales.	600

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Philippe Aupetit, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 154, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Il peut conférer les pouvoirs à des tiers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Reinert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 15, case 7. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84745/230/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

ETCETERA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-eighth of October.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. Mr Jörgen Ohlsson, private employee, residing in SE-59732 Atvidaberg, Garpavägen 13, represented by Mr Johan Kuylenstierna, private employee, residing in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Mr Christer Oxenholt, private employee, residing in SE-23253 Akarp, Alnarpsvägen 14, represented by represented by Mr Johan Kuylenstierna, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Objet, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of ETCETERA INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The corporation may however participate in the establishment, development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render them any assistance by way of loan, guarantees or otherwise. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing Holding Companies.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided in three thousand and one hundred (3,100) shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10.- of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 3rd Friday of November at 14.00 p.m. and for the first time in the year 2003.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of September and shall terminate on the thirty-first of August of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty first of August 2003.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Christer Oxenholt, prenamed,	1,150 shares
2.- Mr Jörgen Ohlsson, prenamed,	1,150 shares
Total:	3,100 shares

The shares have been partially paid in cash up to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), whereof evidence has been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Cost

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1):
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr Johan Kuylenstierna, prenamed,
 - b) Mrs Elisabeth Skog, private employee, 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
 - c) Mr Enrico Maldifassi, private employee, 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

KPMG AUDIT, L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2003.

5. The registered office of the company is established in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Follows the French translation:

L'an deux mille deux, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Jörgen Ohlsson, employé privé, demeurant à SE-59732 Atvidaberg, Garpavägen 13, représenté par Monsieur Johan Kuylenstierna, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Monsieur Christer Oxenholt, employé privé, demeurant à SE-23253 Akarp, Alnarpsvägen 14, représenté par Monsieur Johan Kuylenstierna, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ETCETERA INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg, le troisième vendredi du mois de novembre à 14.00 heures à l'endroit spécifié dans la convocation, et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier Septembre et finit le trente et un août de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 août 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Christer Oxenholt, prénommé	1.550 actions
2. Monsieur Jörgen Ohlsson, prénommé,	1.550 actions
Total:	3.100 actions

Les actions ont été partiellement libérées en espèces à concurrence de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille Euro (EUR 2.000,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Johan Kuylenstierna, prénommé
 - b) Madame Elisabeth Skog, employée privée, 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
 - c) Monsieur Enrico Maldifassi, employé privé, 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT, L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

5. Le siège social est fixé à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Kuylenstierna, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 136S, fol. 90, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 novembre 2002.

P. Bettingen.

(84726/202/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

CERVEIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 4, rue Christnach.

L'an deux mille deux, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Madame Maria de Lurdes Da Conceicao Cerveira, commerçante, demeurant à L-6868 Wecker, 1, leweschtgaass,

2.- Monsieur Ferdinand Hansen, pilote de ligne, demeurant à L-2531 Luxembourg, 3, rue Franz Seimetz.

seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée CERVEIRA, S.à r.l. avec siège social à L-7680 Waldbillig, 4, rue Christnach,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden de résidence à Grevenmacher en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 481 du 24 juin 1999,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire Joseph Gloden en date du 4 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 775 du 19 octobre 1999,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2002 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, section B sous le numéro 5.202.

Qu'elle a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lesquels associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour laquelle ils se reconnaissent comme valablement convoqués, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En application de l'article 5 2ième alinéa des statuts les associés décident d'établir une succursale au 4, rue de la Gare à L-6868 Wecker (Commune de Biver).

La succursale prendra la dénomination distinctive de RESTAURANT-PIZZERIA AU FEU DE BOIS LA ROMANTICA.

Deuxième et dernière résolution

L'associé Ferdinand Hansen, prénommé, est nommé pour une durée indéterminée gérant-technique du débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état de demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. Da Conceicao Cerveira, F. Hansen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 136S, fol. 52, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 octobre 2002.

P. Decker.

(84948/206/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

CERVEIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 4, rue Christnach.
R. C. Diekirch B 5.202.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2002

Ont comparu:

1. Madame Maria de Lurdes Da Conceicao Cerveira, commerçante, demeurant à L-6868 Wecker, 1, leweschtgaass,
2. Monsieur Ferdinand Hansen, pilote de ligne, demeurant à L-2531 Luxembourg, 3, rue Franz Seimetz
seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante concernant la succursale RESTAURANT - PIZZERIA AU FEU DE BOIS LA ROMANTICA située 4, rue de la Gare à L-6868 Wecker, suite à la démission de Monsieur Ferdinand Hansen, suite à la démission, en date du 31 octobre 2002:

Résolution

Est nommé nouveau gérant technique du débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration et d'hébergement (moins de 10 chambres): Mademoiselle Audrey Verpillot, demeurant à L-6868 Wecker, 1, leweschtgaass.

Fait en double exemplaire à Waldbillig, le 14 novembre 2002

M. Da Conceicao Cerveira / F. Hansen.

(1^{er} exemplaire pour le Registre de Commerce à Luxembourg

2^e exemplaire pour le Registre de Commerce à Diekirch)

Enregistré à Remich, le 15 novembre 2002, vol. 177, fol. 69, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(84949/598/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.

CERVEIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 4, rue Christnach.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 18 novembre 2002

Ont comparu:

1. Madame Maria de Lurdes Da Conceicao Cerveira, commerçante, demeurant à L-6868 Wecker, 1, leweschtgaass,
2. Monsieur Ferdinand Hansen, pilote de ligne, demeurant à L-2531 Luxembourg, 3, rue Franz Seimetz
seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante concernant la succursale RESTAURANT - PIZZERIA AU FEU DE BOIS LA ROMANTICA située 4, rue de la Gare à L-6868 Wecker:

Résolution

La succursale RESTAURANT - PIZZERIA AU FEU DE BOIS LA ROMANTICA sera engagée pour les branches: débit de boissons alcooliques et non alcooliques, la restauration et l'hébergement (moins de 10 chambres), quel que soit le montant des engagements, par les signatures conjointes de la gérante technique, Mlle Audrey Verpillot, et de la gérante administrative, Mme Maria de Lurdes Da Conceicao Cerveira, excepté que la gérante administrative peut engager la succursale par sa seule signature pour tout montant inférieur à mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Fait en double exemplaire à Waldbillig, le 18 novembre 2002

M. Da Conceicao Cerveira / F. Hansen.

(1^{er} exemplaire pour le Registre de Commerce à Luxembourg

2^e exemplaire pour le Registre de Commerce à Diekirch

Enregistré à Remich, le 19 novembre 2002, vol. 177, fol. 70, case 50. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(84950/598/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2002.
